

Création de places

Appel à projets excep

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé son appel à projets pour le financement en capital de nouvelles places d'urgence dans les écoles, quel que soit le réseau d'enseignement, pour faire face au boum démographique. Pour l'achat de pavillons modulaires mobiles, les Pouvoirs organisateurs devaient déposer leur dossier pour le 20 janvier. Pour les modulaires fixes et les rénovations et/ou extensions de bâtiments, les PO ont respectivement jusqu'au 10 février et 10 mars pour ce faire.

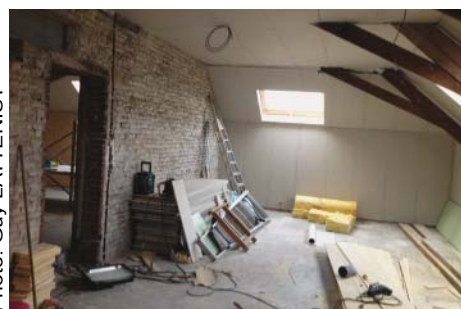
Photo: L. NICKS - Don Bosco Wolluwe-Saint-Lambert (fond.)



Photo: école primaire Saint-Michel Jette



Photo: Guy LATTENIST



De haut en bas :
vues d'un pavillon
modulaire mobile,
d'un modulaire fixe
et de travaux de
rénovation dans
un grenier

Fin novembre dernier, le gouvernement de la FWB a décidé de dégager 55 millions EUR pour la création de nouvelles places en urgence dans les zones en croissance démographique. Ces investissements seront pris en charge à 100% par la FWB, quel que soit le Pouvoir organisateur (communes, provinces, asbl ou la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même). Les fonds seront affectés selon une clé de répartition élève. Celle-ci sera doublée pour le réseau de la FWB. Pour le libre, 21 millions EUR seront ainsi disponibles. Au total, pour l'ensemble des réseaux, 13 750 places supplémentaires pourront être créées à partir de la prochaine rentrée, tant au fondamental qu'au secondaire.

travaux de rénovation et d'extension ne pourront pas excéder 6000 EUR en moyenne par place : 4000 EUR de subvention en capital et 2000 EUR de complément sous forme d'emprunt garanti. Ce montant moyen de 6000 EUR est calculé sur l'ensemble des projets du réseau (les projets de l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte pour le calcul de cette moyenne). Il est donc important, pour que ce critère soit respecté en moyenne, que chaque dossier ne dépasse pas trop cette norme de référence. Les projets seront d'ailleurs classés par ordre croissant de cout. Pour les extensions de bâtiments et pour les rénovations supérieures à 400 000 EUR, il y aura transfert obligatoire du droit réel du bâtiment

Montants dévolus au réseau libre subventionné (millions EUR)		
Types de places	Fondamental	Secondaire
Modulaires mobiles	1,891	1,235
Modulaires fixes	6,619	
Rénovation ou extension	8,510	2,883
Total	17,020	4,118

Un glissement de crédits peut s'opérer d'une enveloppe à l'autre en fonction des besoins (modulaires mobiles, modulaires fixes, rénovation/extension).

MODULAIRES ET TRAVAUX EN « DUR »

Outre l'achat de pavillons modulaires mobiles (type containers), l'appel à projets prévoit le financement de modulaires fixes et des travaux de rénovation légère de locaux non encore utilisés ou des extensions. Les pavillons feront l'objet d'un marché public organisé par la FWB et resteront la propriété de cette dernière. Les

bénéficiaire aux SPABSC (Sociétés patrimoniales d'administration des bâtiments scolaires catholiques).

RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS

Les Pouvoirs organisateurs sont invités à répondre à l'appel à projets sur base des documents repris en annexe de la circulaire du 19 décembre 2013¹. Ceux-ci doivent être

tionnel

adressés, pour le libre catholique, à Étienne MICHEL, Directeur général du SeGEC², pour le 10 février au plus tard pour les modulaires fixes, et pour le 10 mars pour les rénovations ou extensions. Pour les modulaires mobiles, les dossiers pouvaient être introduits jusqu'au 20 janvier.

Le premier critère de classement des dossiers sera la croissance démographique. Priorité sera donnée aux communes bruxelloises les plus concernées et aux communes wallonnes issues des arrondissements qui devraient connaître les augmentations les plus sensibles. Les moyens mis à disposition seront destinés uniquement à accroître la capacité d'accueil de l'établissement.

Les travaux devront être réalisés dans un délai de 24 mois à partir du moment où le PO dispose de la notification officielle d'attribution de la subvention (des dérogations pourront être accordées sur demande motivée). Il est important de signaler aussi que pour être éligibles, les projets devront être totalement nouveaux, et donc ne pas avoir déjà été soumis à la FWB dans le cadre d'un autre programme.

Pour de plus amples informations, le Service des Investissements du SeGEC³ se tient à la disposition des Pouvoirs organisateurs. ■

CONRAD VAN DE WERVE

1. Circulaire 4664 « Bâtiments scolaires : capacité d'investissement exceptionnelle destinée à la création de nouvelles places en urgence sur Bruxelles et la Wallonie – appel à projets »

2. Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles

3. siec@segec.be – tél. 02 256 70 61

Trois questions à André ANTOINE (cdH), Vice-Président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge notamment des sports :

Comment qualifiez-vous l'accord politique qui a conduit à ce plan de création de places ?

Pour moi, c'est un aboutissement et un début. Il y avait une forme d'injustice puisque pour les uns, c'était une prise en charge à 100%, pour les autres à 60%, et enfin pour les derniers, c'était l'emprunt avec une intervention sur la subvention d'intérêts. Cette discrimination se faisait d'autant plus cruellement sentir que pour celles et ceux qui voulaient adhérer au réseau libre, il n'y avait pas de possibilité d'accueil, puisqu'à partir du moment où on voulait créer des places, il n'y avait pas de financement public pour l'organiser. C'est donc un aboutissement, puisque nous sommes maintenant dans un mécanisme de dotation à 100%. Je qualifie cet accord d'historique !

À situation d'urgence, solutions d'urgence...

Il y a deux urgences : celle de la rentrée prochaine, puis celle de la rentrée suivante. Nous y répondons tant avec les pavillons modulaires qu'avec les aménagements ou extensions de bâtiments. J'encourage les PO à introduire très vite un dossier, puisqu'ils ont l'assurance que ce sera financé à 100%.

Autre bonne nouvelle : elle concerne les infrastructures sportives du libre...

Oui, en ce qui concerne le fondamental, des structures légères style « agora space » pourront être financées à hauteur de 85% sur un montant maximum de 500 000 EUR. Ces structures pourront être couvertes et serviront, en dehors des heures d'ouverture de l'école, à la pratique sportive des jeunes. Les écoles secondaires, elles, pourront obtenir un financement de 75% sur un montant allant jusqu'à 1,5 million EUR pour l'acquisition d'une salle de sports. Là, à nouveau, il y a parfaite égalité entre le réseau libre et les autres !



Trois questions à Jean-Marc NOLLET (ECOLO), Vice-Président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge notamment des bâtiments scolaires :

L'accord intervenu consacre une égalité de traitement entre élèves et écoles. Une première...

Si le mot n'est certainement pas galvaudé, il y a surtout un besoin, une urgence et une attente dans le chef de parents qui souhaitent pouvoir inscrire leur enfant. Donc, pour répondre à ce besoin, on a mis en place un dispositif *ad hoc*, une première, mais qui est surtout là pour répondre à un besoin urgent.

Le pragmatisme nous a aidés en la matière pour pouvoir trouver une solution originale, construite sur pièces. Mais maintenant, c'est aux écoles de s'en saisir !

Les PO sont invités à réagir rapidement. Vous avez simplifié la procédure ?

On l'a voulue très simple : ils répondent à la circulaire, on fait le reste du boulot ! Les réseaux vont nous aider à collecter l'ensemble des réponses, vont hiérarchiser en fonction des besoins, là où ils sont les plus importants. Pour les modulaires, la Fédération va elle-même s'occuper de l'achat, et pour les extensions ou l'utilisation d'espaces actuellement non utilisés, là évidemment, le PO devra encore intervenir. Mais on maintient bien le fait que c'est dans les 24 mois qu'il faut avoir finalisé les travaux.

L'objectif est toujours d'être prêt pour la rentrée de septembre ?

Moi, je dis qu'il faut être prêt pour l'année scolaire 2014-2015. La partie modulaire sera prête pour la rentrée. Une autre série de réalisations sera effective plus tard, ce qui n'est pas gênant puisqu'en maternelle, on rentre tout au long de l'année. En tout cas, ici on travaille sur des programmes de réalisation de court terme, il ne s'agit pas d'entrer des programmes qui ne pourront être réalisés que d'ici 3-4 ou 5 ans.

INTERVIEWS CONRAD VAN DE WERVE